
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHU DE QUÉBEC-
UNIVERSITÉ LAVAL TENUE LE 17 AVRIL 2023, PAR WEBCONFÉRENCE**

PRÉSENTS :

- M. Martin Beaumont
- M. Gaston Bédard
- M. Michel Bergeron
- M^{me} Danielle Boucher
- M^{me} Eugénie Brouillet
- M. Sylvain Carpentier
- M. Louis-Denis Fortin
- M^{me} Geneviève Larouche
- M^{me} Sophie Lefrançois
- M^{me} Sylvie Lemieux
- M^{me} Marie Leroy
- M. Alain Naud
- M^{me} Marielle Philibert
- M^{me} Sylvie Tremblay

ABSENTS :

- M. Sylvain Gagnon
- M. Marc Giroux
- M^{me} Diane Jean
- M. François Lauzier
- M. Julien Poitras

INVITÉS :

- M. Sylvain Boulé, directeur adjoint des ressources financières
- M^{me} Nathalie Minville

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Gaston Bédard préside la séance et M. Martin Beaumont agit à titre de secrétaire. Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 17 h 02.

D'entrée de jeu, le président-directeur général explique les raisons justifiant la tenue d'une séance spéciale et remercie les membres de s'être rendus disponible.

2. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS

Le président demande aux membres présents s'ils s'estiment être en conflit d'intérêts par rapport à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour. Aucun conflit n'est déclaré.

Le président-directeur général informe les membres, par souci de transparence, qu'il a déjà eu l'occasion de travailler avec la candidate retenue.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2023-04-17.1

concernant

L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour a été transmis aux membres du conseil d'administration avant la tenue de la présente séance;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

Ordre du jour adopté

1. Ouverture de la séance
2. Déclaration de conflit d'intérêts des administrateurs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Nomination du directeur adjoint des ressources financières
5. Levée de la séance

4. NOMINATION DU DIRECTEUR ADJOINT DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Le directeur des ressources financières présente le dossier de candidature et la recommandation du comité de sélection pour la nomination de M^{me} Nathalie Minville au poste de directrice adjointe des ressources financières. Il répond aux questions des administrateurs en regard de la composition du comité de sélection et du profil de la candidate retenue, qui sera complémentaire au sien.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2023-04-17.2

concernant

LA NOMINATION AU POSTE DE
DIRECTRICE ADJOINTE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directeur adjoint des ressources financières;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste;

CONSIDÉRANT que chaque cadre supérieur doit contribuer aux quatre missions de l'établissement, soit les soins, l'enseignement, la recherche et l'évaluation;

CONSIDÉRANT qu'un comité composé des personnes mentionnées ci-dessous a été formé afin d'effectuer le processus de sélection :

- M. Sylvain Boulé, directeur des ressources financières
- M^{me} Magali Chevallier, directrice adjointe des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
- M. Philippe Lachapelle, directeur de la performance clinique et organisationnelle
- M^{me} Sylvie Thibeault, experte-conseil

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection recommandent de façon unanime la nomination de M^{me} Nathalie Minville;

CONSIDÉRANT que l'article 3 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (1218-96) prévoit que le conseil d'administration procède à la nomination des cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 173 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration doit nommer les cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que l'article 18.1 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (1218-96) prévoit que le salaire d'une personne qui est nommée à un poste de cadre supérieur est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale de ce poste;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- De nommer M^{me} Nathalie Minville au poste de directrice adjointe des ressources financières et de rendre effective cette nomination le 17 avril 2023;
- D'autoriser son entrée en fonction à compter du 15 mai 2023, à raison d'une journée par semaine, et à temps complet à partir du 31 juillet 2023;
- De fixer son salaire à l'intérieur de la classe 44, en conformité avec les modalités applicables au *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (1218-96).

Adoptée à l'unanimité

M^{me} Minville remercie le comité de sélection et le conseil de lui offrir l'opportunité d'intégrer l'équipe du CHU. Elle se dit très contente de cette nomination et espère faire la différence au sein de l'équipe de la Direction des ressources financières.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2023-04-17.3

concernant
LA LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 17 h 15.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal adopté le 8 mai 2023

Résolution numéro CA 2023-05-03

Original signé par :

Gaston Bédard
Président

Original signé par :

Martin Beaumont
Secrétaire